



FORMATION NATIONALE DES TAXIS INDEPENDANTS

FNTI FORMATION - 141 RUE BARABAN - 69003 LYON

TEL : 04.28.38.44.44 Site internet - www.fnti-formation-taxi.com

Association LOI 1901 N° déclaration 826 905 736 69 - Code NAF 8559A

RESERVATION DU VEHICULE TAXI-ECOLE

(Le véhicule est muni des équipements obligatoires et de double commande)

**Document à compléter en majuscule, de façon LISIBLE et à RENVoyer
accompagné du règlement à :**

FNTI FORMATION 141 RUE BARABAN 69003 LYON

NOM et PRENOM du candidat (*) :

ADRESSE POSTALE :

TELEPHONE : **E-MAIL** :

DATE DE L'EPREUVE D'ADMISSION (CONDUITE) (si connue) :

LIEU EXAMEN (ville/département) :

Nom et adresse de l'entreprise (adresse facturation)

Nom du responsable :

son N° de tel. e-mail :

***si plusieurs salariés, merci de compléter une fiche par candidat**

FORFAIT 1 : RESERVE AUX ADHERENTS, candidat ayant suivi la formation initiale avec fnti

LOCATION DU VEHICULE pour le jour de l'examen100€

FORFAIT 2 *: RESERVE AUX NON-ADHERENTS (candidat libre)

A- LOCATION SEULE DU VEHICULE pour le jour de l'examen.....120€

B- LOCATION DU VEHICULE pour le jour de l'examen **INCLUANT**
la présentation du véhicule et de ses équipements150€

HEURE DE CONDUITE *(2h maxi) 50€ de l'heure

(*) Pour le forfait 2 et les heures de conduite : selon la disponibilité du centre de formation

OUI : Je réserve le véhicule au prix de€, et

OUI : Je souhaite réserver heure(s) de conduite à 50€ de l'heure (2h maxi)

Soit 50€ Xheure =€

MONTANT TOTAL A PAYER à l'ordre de FNTI formation:

La réservation peut être effectuée dès la clôture des inscriptions à l'examen, le chèque sera mis à encaissement dès la publication des résultats de l'admissibilité.

Dans le cas d'une réservation après la publication des résultats d'admissibilité, celle-ci doit intervenir au plus tard, dans les 72h. Chèque encaissable immédiatement.

Une facture acquittée vous sera adressée, celle-ci est à présenter obligatoirement le jour de l'épreuve d'admission.

Fait à le **Signature du Candidat :**

